

ASSOCIATION LES LUTINS

1 rue de l'école
67720 HOERDT

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES LUTINS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il lui incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Strasbourg, le 31 octobre 2024

**Pour le Cabinet Gross-Hugel
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar**



Frédéric LUGNIER

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

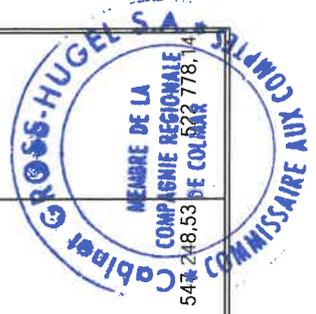
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le président de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Association Les Lutins

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	RENVOI CODE ANNEXE	EXERCICE 2023		EX. 2022		PASSIF	RENVOI CODE ANNEXE	EXERCICE 2023	EX. 2022
		BRUT	AMORT.	NET	NET				
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES			
Immobilisations incorporelles logicielles				0,00	0,00	Reserves	4	150 000,00	150 000,00
Immobilisations corporelles materiel mobil	13-14	23 991,64	15 953,32	8 038,32	10 346,74	Report à nouveau	17	167 569,48	164 353,43
Immobilisations financières Part sociale C	13-14	15,00		15,00	15,00	Resultat de l'exercice	17	777,59	3 216,05
						Subventions d'investissement	5	4 533,78	7 659,83
Total 1		24 006,64	15 953,32	8 053,32	10 361,74	Total 1		322 880,85	325 229,31
						FONDS DEDIES ET REPORTES			
						Reports événements spécifiques	6	4 058,83	7 275,55
						Fonds dédiés		0,00	840,00
Total 2						Total 2		4 058,83	8 115,55
ACTIF CIRCULANT						PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Stocks						Provisions pour risques		0,00	0,00
Créances clients		60 118,35		60 118,35	46 782,47	Provisions pour charges		0,00	0,00
Autres créances	1	170 949,61		170 949,61	179 978,82	Total 3		0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	2	305 328,72		305 328,72	282 981,39	DETTES			
Disponibilités	3	2 798,53		2 798,53	2 673,72	Emprunts et dettes auprès de établissements de crédit		0,00	0,00
Charges constatées d'avance						Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	16	69 519,49	60 868,51
						Dettes fiscales et sociales	16	146 139,36	124 014,77
Total 3		539 195,21		539 195,21	512 416,40	Autres dettes	16	4 650,00	4 550,00
						Produits constatés d'avance		0,00	0,00
Total 4		563 201,85	15 953,32	547 248,53	522 778,14	Total 4		220 308,85	189 433,28
TOTAL ACTIF						TOTAL PASSIF			



Association Les Lutins

COMPTE DE RESULTAT

	RENOI CODE ANNEXE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations des adhérents	7	6 430,00	6 488,50
Vente de prestations de service petite enfance et restauration	7	618 441,09	570 103,49
Produits de tiers financeurs	7	8 530,20	18 849,91
Concours publics et subventions d'exploitation	7	549 176,29	539 113,42
Reprises sur amortissements et provisions	7	50 250,15	42 793,18
Utilisation des fonds dédiés et reportés	7	5 185,62	
Autres produits	7	30 158,12	450,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 268 171,47	1 177 798,50
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	8	82 155,19	74 361,31
Autres achats et charges externes	9	257 132,30	241 123,33
Autres charges de gestion courante		4 663,05	
Impôts, taxes et versements assimilés		0,00	
Salaires et traitements		640 937,69	589 602,17
Charges sociales et fiscales sur salaires		207 688,67	206 660,52
Autres charges de personnel		3 492,32	4 678,80
Dotations aux amortissements		3 826,78	2 795,44
Dotations aux provisions		56 138,55	47 124,10
Coûts événements spécifiques		10 746,92	
Depenses mécénats		1 848,69	
Reports en fonds dédiés et événements spécifiques		1 128,90	8 115,55
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 269 759,06	1 174 461,22
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 587,59	3 337,28
PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts et produits assimilés	10	3 935,75	2 070,19
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		3 935,75	2 070,19
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Autres charges financières	11	1 171,57	2 123,42
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		1 171,57	2 123,42
RESULTAT FINANCIER		2 764,18	-53,23
RESULTAT COURANT		1 176,59	3 284,05
Produits exceptionnels		0,00	0,00
Charges exceptionnelles		0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0,00	0,00
IMPOT SUR LES SOCIETES		399	68
EXCEDENT DE L'EXERCICE		777,59	3 216,05
CONTRIBUTIONS EN NATURE			
Prestations en nature	12	108 600,00	108 600,00
TOTAL		108 600,00	108 600,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS EN NATURE			
Mise à disposition gratuite de biens	12	108 600,00	108 600,00
TOTAL		108 600,00	108 600,00



LES LUTINS

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2023

Description de l'objet social

L'association Les Lutins, créée le 14 octobre 1984, a pour activité l'accueil des jeunes enfants dont les parents habitent ou travaillent à HOERDT.

Les prestations de service recouvrent les activités suivantes :

La crèche Les Lutins dispose de 26 places pour accueillir les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

L'accueil périscolaire Les Marsupiots dispose de 146 places pour accueillir les enfants de la maternelle au CM2 en dehors des heures de scolarité. Pendant la pose méridienne des jours de scolarité, une restauration de 40 places additionnelles a été ouverte en complément de l'accueil périscolaire.

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert en priorité aux enfants de Hoerdtd pendant les petites et grandes vacances.

La Commune de HOERDT met gratuitement à la disposition de l'association Les Lutins des locaux sis 1 rue de l'Ecole et 26 rue d'Eckwersheim.

PRESENTATION DES COMPTES ET PRINCIPES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire.

FAITS MARQUANTS :

Equipe incomplète au périscolaire tout au long de l'année.

Mise en place de contrats d'accueil au périscolaire à la rentrée 2023-2024.

Arrêt du service "préscolaire" à la rentrée 2023-2024.



LES LUTINS

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF/PASSIF	PAGES 3 - 4
COMPTE DE RESULTAT	PAGES 5 - 6
AUTRES INFORMATIONS	PAGES 6 - 7



LES LUTINS

BILAN ACTIF

1 - AUTRES CREANCES : 170 949,61

Personnel rémunération dues ...	166,63
Uniformation CDD	0,23

Produits à recevoir :

Au périscolaire :

Produits à recevoir subventions CAF	34 114,99
Produits à recevoir subvention d'équilibre de la Commune de HOERDT	31 000,00
Produits à recevoir des organismes sociaux formation	514,60

A la crèche :

Produits à recevoir subventions CAF et MSA	74 153,16
Produits à recevoir subvention d'équilibre de la Commune de HOERDT	31 000,00

170 949,61

305 328,72

2 - DISPONIBILITES

Ce poste est constitué par les soldes des comptes bancaires, corrigés des chèques émis et à encaisser et par les espèces en caisse

Crédit Agricole C/Ct	7 007,79
Crédit Agricole CSL Associator	155 798,79
Crédit Agricole Livret A Associa	80 203,30
Crédit Mutuel C/Ct	3 681,19
Crédit Mutuel Livret	58 312,62
Chèques à encaisser	0,00
Caisse espèces	325,03

305 328,72

3 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

2 798,53

Quote-part des primes d'assurances afférents à l'exercice Swisslife	1 427,54
ECOLAB	464,69
Quote-part EBP	142,79
Quote-part COCCI	204,46
Axi-Axess	8,88
Nextinfo	437,43
Abonnement revue fiduciaire	112,74

2 798,53



LES LUTINS

BILAN PASSIF

4 - RESERVES **150 000,00**

Périscolaire	18 595,10
Cuisine	131 404,90
	150 000,00

Le résultat de l'exercice 2022 est affecté au report à nouveau.

5 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT **4 533,78**

Montant restant à imputer :	
Multi accueil	2 635,13
Périscolaire	1 898,65
	4 533,78

6 - FONDS DEDIES ET REPORTEES **4 058,83**

Ce poste est composé des éléments suivants :

Reports événements spécifiques fêtes	2 720,16
Reports événements spécifiques photos	1 338,67
Reports Fonds dédiés NORA	0,00
	4 058,83

Détail :

Variation des reports événements spécifiques et fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice
Reports événements spécifiques - budget fêtes	5847,38	1128,90	4 256,12		2 720,16
Reports événements spécifiques - budget photographique	1428,17		89,50		1 338,67
Reports Fonds dédiés NORA - Coeur papillon	840,00		840,00		0,00
	8115,55	1128,90	5185,62	0,00	4058,83



LES LUTINS

COMPTE DE RESULTAT

7 - PRODUITS D'EXPLOITATION 1 268 171,47

Participation des parents pour l'accueil	386 588,04
Participation des parents pour les repas et goûters	231 853,05
Cotisations des adhérents	6 430,00
Subvention CAF du Bas-Rhin et MSA	337 176,29
Subvention Commune de HOERDT	212 000,00
Mécénats et produits évènements spécifiques	8 530,20
Reprises provisions	47 124,10
Reprises sur amortissements	3 126,05
Utilisation des fonds dédiés et reportés	5 185,62
Autres produits	30 158,12

1 268 171,47

La reprise sur amortissements correspond à la reprise au compte de résultat des subventions d'investissement reçues de la CAF et de la Commune , au rythme des amortissements pratiqués sur les biens

8 - ACHATS DE MARCHANDISES 82 155,19

Ce poste enregistre les achats d'alimentation pour les repas et goûters

9 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES 257 132,30

Le poste Autres achats et charges externes regroupe les dépenses suivantes:

Eau gaz électricité	81 460,79
Badges	410,00
Produits d'entretien, d'hygiène et pharmacie	11 048,09
Petit matériel cuisine et bureau	7 061,18
Fournitures et matériel éducatif	5 783,11
Travaux d'entretien et réparations	15 916,36
Personnel extérieur cuisine	83 954,44
Entretien et nettoyage des locaux	22 485,61
Frais de formation	6 680,00
Assurances de biens et responsabilité	2 196,89
Frais postaux et communications téléphoniques	2 475,20
Frais de transport, déplacements et réceptions	786,26
Cadeaux	152,69
Documentation	285,38
Publicité et insertion annonces	0,00
Vêtements professionnels	323,16
Redevance enlèvement poubelles	0,00
Honoraires	16 113,14

257 132,30

10 - PRODUITS FINANCIERS 3 935,75

Intérêts	3 935,75
----------	----------

3 935,75



LES LUTINS

11 - CHARGES FINANCIERES

1 171,57

Commissions et frais bancaires	965,00
Commissions CESU	154,57
Commissions ANCV	52,00
	1 171,57

12 -MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS

108 600,00

La valeur des locaux mis gracieusement à la disposition de l'association par la Commune de HOERDT a été valorisée à 108600 € par an, suite à l'extension des locaux affectés à la restauration scolaire.

Les valeurs locatives des locaux sis 1 rue de l'Ecole et 26 rue d'Eckwersheim ont été estimées sur la base des prix moyens pratiqués pour les locaux de bureaux et d'activités à Hoerdtd en première et seconde main, soit 60,00 € hors charges/m2/an pour l'immeuble 1 rue de l'Ecole (660 m2) et 75,00 hors charges/m2/an pour l'immeuble sis 26 rue d'Eckwersheim (920m2)

13 -IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	6 555,30		6 555,30	0,00
Total	6 555,30		6 555,30	0,00
Immobilisations corporelles				0,00
Matériel et outillage	34341,17		21 324,64	13 016,53
Agencements et installations	3987,43	1518,36	2 178,25	3 327,54
Matériel de bureau/informatique	15924,25		8 276,68	7 647,57
Total	54252,85	1518,36	31779,57	23 991,64
Immobilisations financières	15,00			15,00
Total général	60823,15	1518,36	38334,87	24006,64

14 -AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	6 555,30		6 555,30	0,00
Total	6 555,30	0	6 555,30	0,00
Matériel et outillage	29 394,90	1547,54	21 324,64	9 617,80
Agencements et installations	3 173,31	367,34	2 178,25	1 362,40
Matériel de bureau/informatique	11 337,90	1 911,90	8 276,68	4 973,12
Total	43906,11	3826,78	31 779,57	15 953,32
Total général	50461,41	3826,78	38334,87	15953,32

DEPRECIATIONS

Provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
Clients et comptes rattachés	-			-
Total	-			-

PROVISIONS

Provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	-			-
Provisions pour charges	-			-
Total	-			-



LES LUTINS

15 -ECHEANCES DES CREANCES

Créances	Montant brut	Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus d'un an
	Créances clients	60118,35	60118,35
Autres créances	170949,61	170949,61	

16 -ECHEANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus d'un an
	Fournisseurs	69519,49	69519,49
Dettes fiscales et sociales	146139,36	146139,36	
Autres dettes	4650,00	4650,00	

17 -VARIATION DES FONDS PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Montant à la clôture
	Réserves	150000,00	
Report à nouveau	164353,43	3216,05	167 569,48
Excédent ou déficit	3216,05		777,59
Subventions d'investissement	7659,83		4 533,78
TOTAL	325229,31		322 880,85

EFFECTIF MOYEN

Cadres	3
Non cadres	27
Total	30

Subventions pour l'exercice 2023 :

Subvention CAF périscolaire PS	46 584,90
Subvention CAF périscolaire bonus territoire CTG	18 893,57
Subvention CAF extra-scolaire PSU	21 331,73
Subvention CAF extra-scolaire bonus territoire CTG	10 966,56
Subvention CAF crèche PSU	187 461,51
Subvention CAF crèche bonus territoire CTG	50 446,24
Subvention CAF aide COVID	0,00
Subvention MSA crèche PSU	1 491,78

Total CAF **337 176,29**

Subvention de la Commune de Hoerd	150 000,00
Subvention d'équilibre de la Commune de Hoerd	62 000,00

Total Commune **212 000,00**

